

pieds de cette grande sainte. M. le chanoine M. R. Bilo-deau était accompagné du Rév. Th. Landry, professeur d'anglais au séminaire et autrefois vicaire de cette paroisse. M. le chanoine P. J. Saucier, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, a fait le sermon de circonstance et a fait vénérer la relique de sainte Anne. C'est le Rév. A. Lamontagne, vicaire à Ste-Anne, qui a chanté le salut et donné la bénédiction du Saint Sacrement.

A NOS ABONNÉS.

Une chose digne de remarque, c'est que dans la plupart des lettres d'action de grâces qui nous viennent, on lit : " j'avais promis, si sainte Anne m'obtenait cette faveur, de m'abonner au *Message*," ou au moins : " j'avais promis de faire publier ma guérison dans le *Message*." Il paraît donc certain, que sainte Anne affectionne cette modeste publication, qui a pour but de faire connaître ses bienfaits et qui du reste est riche de trésors spirituels. Tous les abonnés en effet ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit de plus une messe par mois pour tous les défunts, que les abonnés ont l'intention de recommander. Mais il y a une condition à remplir, pour avoir part à ces avantages spirituels, sans quoi, on s'en trouve privé : c'est qu'il faut avoir payé son abonnement d'avance. Qu'on veuille donc bien le remarquer, afin de ne pas perdre les fruits de 116 messes par année. Du reste, ces paiements se font consciemment, mais il arrive parfois qu'il se font trop tard, pour être profitables à un certain nombre d'abonnés, qui oublient involontairement cette condition du paiement d'avance.
